

LES RISQUES MAJEURS À PIERRE-BÉNITE



Informations et réflexes



SOMMAIRE



Le risque **industriel** 04



Le risque de **rupture**
de **barrage**..... 08



Le risque d'**inondation**..... 10



Le risque de **transport de matières**
dangereuses..... 12



Le risque de **mouvement**
de **terrain** 14



Le risque de **menace terroriste** 15



Jérôme MOROGE,
Maire de Pierre-Bénite

À travers ce guide sur les risques majeurs auxquels peuvent être exposés les Pierre-Bénitains, nous avons souhaité vous informer sur les réflexes à développer et la marche à suivre en cas de catastrophe, en apportant des éléments de réponse aux questions les plus fréquemment posées.

Le risque zéro n'existe pas.

Il convient donc de mener, en lien avec l'État, une politique de prévention efficace à destination des professionnels et particuliers, pour réduire au maximum les facteurs de risque, et protéger les personnes, les biens et l'environnement.



**Commandant
Christophe CHAMAGNE,**
Chef du centre de secours
de Pierre-Bénite

Face aux risques majeurs nous pouvons, par la prévention et l'adaptation de nos comportements, apprendre à faire face à toute situation d'urgence.

Ce guide est destiné à vous permettre de découvrir les gestes et/ou réflexes à avoir afin de contribuer à titre individuel et collectif à votre sécurité.

**Un comportement adapté,
c'est contribuer à faciliter
l'action des secours.**





Prévention du RISQUE INDUSTRIEL

On s'en souvient !

Quels sont les risques ?

à Pierre-Bénite

La ville se trouve à proximité de plusieurs sites classés SEVESO*.

> Industrie chimique

ARKEMA

(Pierre-Bénite)

> Industries chimiques

SOLVAY

KEM ONE

BLUESTAR SILICONES

(St-Fons)

> Raffinerie **TOTAL**

(Feyzin)

> Le Port **ÉDOUARD**

HERRIOT

(Lyon Gerland)

* Seveso est le nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l'Union Européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs.

1966 : La Raffinerie ELF à Feyzin. Formation d'un nuage de gaz, suite à une erreur d'exploitation, sur l'autoroute A7 qui entraîne l'explosion de 2 sphères de propane.

1976 : Usine PCUK à Pierre-Bénite. Suite à une erreur dans le nettoyage d'un wagon, un produit hautement toxique, l'acroléine, est déversé dans le Rhône. Durant 8 jours, 367 tonnes de poissons morts sont ramassés sur 90 km le long du fleuve.

1987 : Dépôt pétrolier SHELL sur le Port Édouard Herriot. Une fuite conduit à l'explosion d'un bac de produit additif. Un incendie se déclare et une boule de feu de 200 mètres de diamètre s'élève jusqu'à 450 mètres de haut.

200 pompiers interviennent pendant 22 heures pour maîtriser le sinistre.

Définition

Le risque industriel est défini comme un évènement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et/ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation particulière (classement des installations) et à des contrôles réguliers.

S'informer

Un état des risques naturels et technologiques est disponible gratuitement en Mairie et permet d'informer les habitants.

Une campagne d'information est diffusée tous les 5 ans. La dernière date de 2013.

Les documents sont disponibles en Mairie et sur le site www.lesbonsreflexes.com.

Prévention du RISQUE INDUSTRIEL



Les actions de la Ville

Le rôle de la Ville est de veiller à la maîtrise de l'urbanisme, des usages et des constructions, par l'application du Plan Local d'Urbanisation (PLU) et du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation de crise des services municipaux et l'assistance aux habitants sinistrés (lieux d'hébergement temporaire, ravitaillement, etc.).

En cas de crise importante, ce sont les services préfectoraux qui appliquent un plan de secours appelé Plan Particulier d'Intervention (PPI) et prennent en charge l'organisation des secours.

La Mairie est dotée d'un serveur d'alerte téléphonique qui diffuse un message annonçant le danger et les consignes à suivre. Pour donner ses coordonnées :

> par téléphone au **04 78 86 62 89**

> par e-mail à ecologieurbaine@pierrebénite.fr

Vous pouvez télécharger un formulaire d'inscription sur le site de la Ville, rubrique «infos pratiques», puis «risques majeurs».



La sirène d'alerte



En cas d'accident industriel majeur, une sirène d'alerte est déclenchée. Cela signifie que vous devez prendre les mesures de protections nécessaires. La sirène est testée le premier mercredi de chaque mois à midi.

Composé de 3 cycles d'1 min. et 41 s. séparées par un intervalle de 5 s., le son de l'alerte est modulé, montant puis descendant.

Signal du début d'alerte



Signal de fin d'alerte

30 secondes

Vous pouvez écouter le son de l'alerte au n° vert **0800 507 305** ou sur le site internet **www.lesbonsreflexes.com**



Prévention du **RISQUE INDUSTRIEL**

Périmètres des zones à risques (PPI) pour Pierre-Bénite :

ARKEMA - Pierre-Bénite : 7410 m.

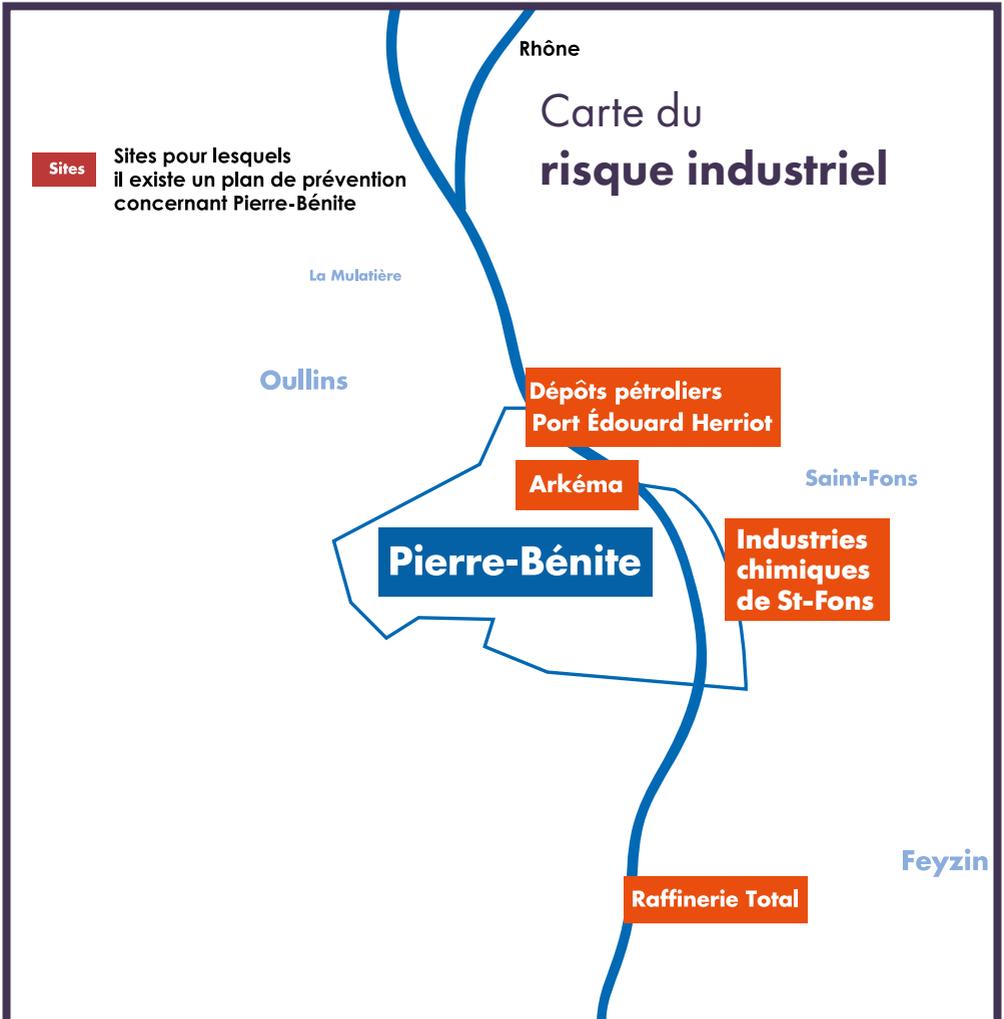
KEM ONE - St-Fons : 10 000 m.

BLUESTAR SILICONES - St-Fons : 1 400 m.

SOLVAY ST-FONS CHIMIE - St-Fons : 1 560 m.

TOTAL RAFFINAGE - Feyzin : 1 910 m.

STOCKAGES PÉTROLIERS DU RHÔNE - Port E. Herriot : 480 m.



Prévention du RISQUE INDUSTRIEL



Vous pouvez constituer un kit et anticiper une mise à l'abri dans votre domicile :

> **bouteilles d'eau**

> **radio**

> **lampe de poche** > **piles**

> **tissu ou ruban adhésif large pour calfeutrer ouvertures et aérations.**

Et moi, ?
je fais quoi



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermez et calfeutrez fenêtres et ventilation.



Tenez-vous informé et respectez les consignes.

Diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par la radio (France Inter, France Bleu, France Info) ou la télévision (France 3). Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats : mairie, préfecture, etc.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants. Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer et encombrer les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques.

Libérez les lignes pour les secours.



Ne fumez pas.

Pas de flamme ni d'étincelles.

Prévention du **RISQUE** de **RUPTURE** de **BARRAGE**



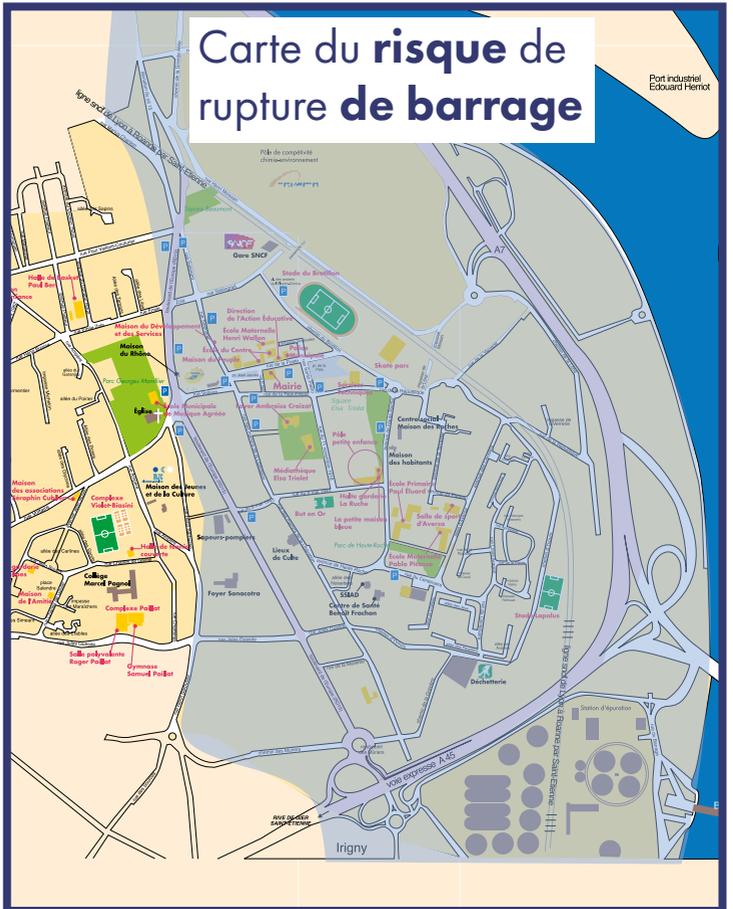
**Quels sont
les risques ?**

à Pierre- Bénite

Le barrage de **VOUGLANS** (Jura) présente un risque en cas de rupture et provoquerait une **onde de submersion d'une hauteur d'environ 12 mètres**.

Les calculs de l'onde de submersion prennent en compte le fait que les 4 autres barrages (Saut-Mortier, Coiselet, Cize-Bolozon et Allement) situés en aval sur la rivière de l'Ain seraient également rompus, sous l'effet de la pression de l'onde.

Cette vague pourrait atteindre Pierre-Bénite entre 10 et 13 heures après la rupture du barrage, laissant le temps de prendre les mesures d'urgence vis-à-vis des populations concernées.



Prévention du **RISQUE** de **RUPTURE** de **BARRAGE**



Définition

Un barrage est un ouvrage établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir l'eau. Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

On s'en souvient

1969 : rupture du barrage de Malpasset (en amont de Fréjus), 421 morts. Les dégâts sont estimés à plus de 30 millions €

Et moi, ?
je fais quoi



Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide. ne prenez pas l'ascenseur et ne revenez pas sur vos pas.



Tenez-vous informé et attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner votre domicile.



Fermez le gaz et coupez l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants. Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer et encombrer les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques.

Libérez les lignes pour les secours.



Prévention du RISQUE d'INONDATION



Quels sont les risques ?

à Pierre-Bénite

> Lors d'une crue, une partie de Pierre-Bénite peut-être inondée par un débordement du fleuve **le Rhône** ou par une **montée de la nappe phréatique**.

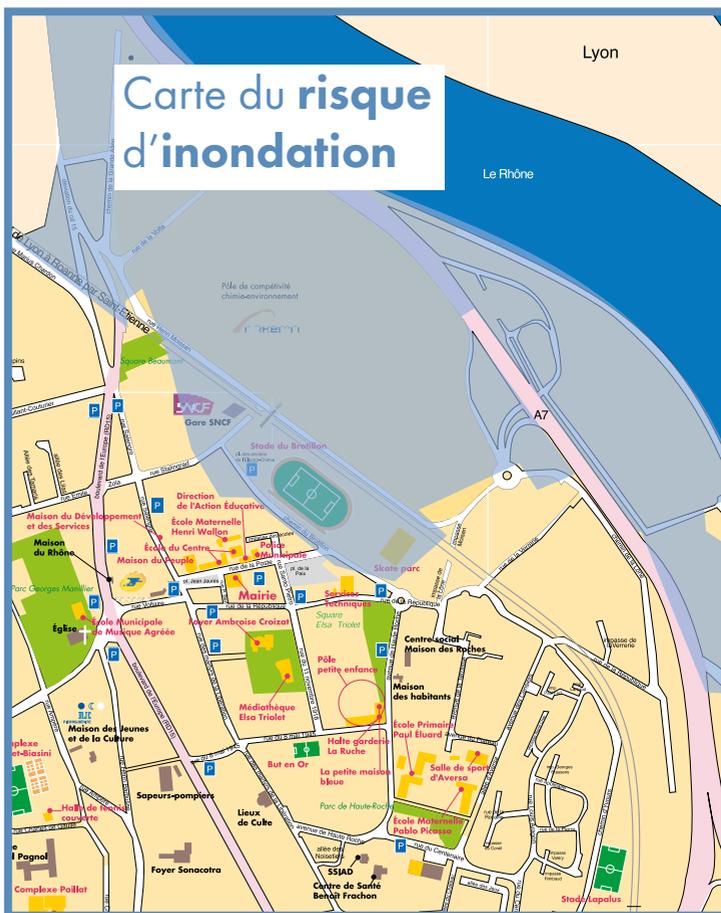
> La commune peut aussi être touchée par des inondations due à de l'eau pluviale en cas d'**orage de forte intensité** ou de **pluie abondante**.

APRÈS :

> Aérez les pièces et désinfectez.

> Rétablissez l'électricité si l'installation est sèche.

> Chauffez dès que possible.



Prévention du RISQUE d'INONDATION



! On s'en souvient

Les crues historiques du Rhône
en 1856,
en 1910,
en 1928,
et en 1944.

Et moi, ?
je fais quoi



Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
ne prenez pas l'ascenseur et ne revenez pas sur vos pas.



Tenez-vous informé et attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner votre domicile.



Fermez le gaz et coupez l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants.
Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer et encombrer les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques.

Libérez les lignes pour les secours.



Prévention du **RISQUE** de **TRANSPORT** de **MATIÈRES DANGEREUSES**

**Quels sont
les risques** ?

à Pierre- Bénite

La ville de Pierre-Bénite est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par :

> **les autoroutes A7 et A45.**

> **La route départementale 15 :** Boulevard de l'Europe (desserte locale).

> **Les canalisations de gaz.**

> **Les voies ferrées.**

> **Les voies navigables du Rhône (fleuve).**



On s'en souvient !

2000 : un camion transportant du carburant se renverse et s'enflamme à Saint-Fons.

2003 : à Solaize, une fuite au goutte à goutte se produit en gare de triage sur un wagon-citerne contenant 19 tonnes d'acide fluorhydrique.

Définition

Le risque de transport de matières dangereuses, ou TMD est consécutif à **un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.**

Cela ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants.

Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les conséquences possibles d'un accident de TMD :

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

> **Une explosion**

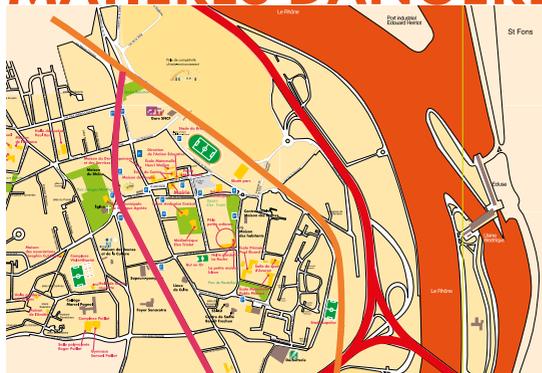
> **Un incendie**

> **Un dégagement de nuage toxique**

Mesures spécifiques

Selon l'importance et la gravité des dégâts, le préfet du Rhône peut mettre en oeuvre un Plan de Secours Spécialisé TMD. Le plan ORSEC peut intégrer des dispositions spécifiques à l'organisation des secours en cas d'accident lié au TMD. Dans les gares de triage, la SNCF met en place des plans marchandises dangereuses (PMD) qui lui permettent de maîtriser un éventuel accident.

Prévention du **RISQUE** de **TRANSPORT** de **MATIÈRES DANGEREUSES**



Carte du **risque** de TMD

-  Rhône
-  A7 et A45
-  Voie Ferrée
-  RD15

Et moi, ?
je fais quoi



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermez et calfeutrez fenêtres et ventilation.
Éloignez-vous des fenêtres.



Tenez-vous informé et attendez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants.
Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer
et encombrer les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques.

Libérez les lignes pour les secours.



Ne fumez pas.

Pas de flamme ni d'étincelles.

Prévention du **RISQUE** de **MOUVEMENT** de **TERRAIN**



Quels sont les risques ?

à Pierre-Bénite

Certains secteurs de Pierre-Bénite sont exposés à un **risque de glissement de terrain**.

Ils peuvent avoir lieu sur les talus.

Il existe une carrière à ciel ouvert près du cimetière.

Enfin des anciennes galeries souterraines ont été recensées sous le chemin du Grand Perron.

Il est important de détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, et d'en informer les autorités.

On s'en souvient !

1930 : éboulement de la colline de Fourvière à Lyon.

1983 : glissement de terrain à Ste-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Oullins... 113 familles évacuées.

Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, qu'il soit d'origine naturelle ou occasionné par l'homme.

Il peut entraîner un remodelage des paysages.

**Et moi, ?
je fais quoi**



Mettez-vous à l'abri en vous éloignant de la zone de danger.



Coupez l'électricité et le gaz.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants.



Évitez de passer des appels téléphoniques.

Libérez les lignes pour les secours.

Prévention du **RISQUE** de **MENACE** **TERRORISTE**

! On s'en souvient

11 septembre 2001, attentats aux États-Unis : 2 977 morts et 6 291 blessés.

7 janvier 2015, attentat contre Charlie Hebdo : 12 morts.

13 novembre 2015 : attentats de Paris : 130 morts et 414 blessés.

S'informer

Pour répondre à la menace, le gouvernement a mis en place le plan Vigipirate. Le site **www.risques.gouv.fr** recense les éléments d'information sur le plan Vigipirate.

Vous pouvez agir contre la radicalisation violente et l'enrôlement djihadiste : tout savoir sur le site internet **www.stop-djihadisme.gouv.fr** et au **0 800 00 56 96** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Et moi, je fais quoi ? pendant une attaque terroriste



S'échapper



Se cacher



Alerter, appeler les secours



Quels sont les risques

à Pierre- Bénite ?

**La vigilance
concerne tout le
monde.**

Chaque citoyen favorise l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de vigilance et de lutte contre la menace terroriste.

Dans les lieux publics :

- > ne pas laisser ses bagages/sacs sans surveillance
- > ne pas se garer dans les endroits qui font l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate
- > se soumettre aux contrôles des agents de surveillance
- > rendre compte aux agents de surveillance ou aux forces de l'ordre de tout objet ou comportement anormaux.

LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Tenez-vous informé et suivez les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes téléphoniques



Ne fumez pas



Mettez-vous à l'abri en hauteur



Tenez-vous informé et suivez les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes téléphoniques



Mettez-vous à l'abri en hauteur



Tenez-vous informé et suivez les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes téléphoniques



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Tenez-vous informé et suivez les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes téléphoniques



Ne fumez pas



Mettez-vous à l'abri en vous éloignant du danger



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes téléphoniques



S'échapper



Se cacher



Appeler les secours

NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS : 18

POLICE : 17

SAMU : 15

SECOURS UE : 112